

# Devenez CONSEILLER DE QUARTIER

## Qu'est-ce qu'un Conseil de Quartier ?

Les Conseils de Quartiers ont pour objet de développer la vie des quartiers et l'implication des habitants. Ces conseils offrent la possibilité à la Municipalité d'informer mais aussi de consulter les habitants sur les projets majeurs de la Ville.

## Quel est le rôle d'un conseil de quartier ?

Les Conseils de Quartiers se réuniront en formation restreinte (réunissant exclusivement les Conseillers de Quartiers) et en groupe de travail thématique, pour suivre et accompagner la mise en œuvre des projets. Les six grandes fonctions :

- faire remonter les attentes des administrés ;
- participer à l'information des habitants sur les projets de la Ville ;
- être partie prenante pour l'organisation de l'animation des quartiers ;
- émettre des propositions concernant des petits aménagements publics ;
- faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et le lien social entre tous les habitants ;
- être associé à la co-construction des projets concrets avec les acteurs concernés.

## Qui peut devenir conseiller de quartier ?

Les habitants devront répondre à un appel à candidature auprès du Maire. Les Conseils de Quartiers seront paritaires, intergénérationnels (ouvert dès 18 ans) et représentatifs de la diversité géographique, culturelle et sociale de la population.

## Quel sera l'engagement du conseiller de quartier ?

Il participera aux deux réunions par an et s'engagera sur au moins un groupe de travail.



APPEL À  
CANDIDATURE  
DÉMOCRATIE  
PARTICIPATIVE

### QUARTIER NORD

VIEUX PAYS/  
HAIE BERTRAND-  
LES MOUSSEUX/  
MARIE LAURENCIN

### QUARTIERS PRIORITAIRES

Depuis 2015, la Ville  
a mis en place  
le Conseil Citoyen  
« Bien Vivre à Villepinte »  
qui regroupe les secteurs :  
Parc de la Noue, Les Trilogies,  
4 Tours, Les Merisiers,  
Fontaine Mallet et Pasteur.

QUARTIER  
SUD  
CLOS-  
MONTCELEUX  
VERT-GALANT

INTRONISATION  
DES CANDIDATS

2<sup>ÈME</sup> SEMAINE DE DÉC. 2018

# Coupon

INSCRIVEZ-VOUS

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Tél. (impératif) fixe

port.

e-mail

De quel conseil de quartier dépendez-vous ?

**QUARTIER NORD**

ou

**QUARTIER SUD**

À quel titre ?

- Individuel (habitant, commerçant, chef d'entreprise, employé...)
- Représentant d'association :

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS  
LE 28 SEPTEMBRE 2018**

**Plus d'information et inscription**

Direction de la Politique de la Ville  
& Démarches Quartiers

16-30 avenue Paul-Vaillant

Couturier - Bât. F

01 41 52 53 40

[www.ville-villepinte.fr](http://www.ville-villepinte.fr)

